

Fédération nationale des centres de santé

helene.colombani.boespflug@gmail.com

direction@fncs.org

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les adhérents de la FNCS,

Je vous remercie vivement de votre courrier du 17 mars par lequel vous proposez votre analyse du système de santé et présentez cinq propositions.

Je partage tout à fait votre vision du système de santé et votre volonté d'impulser une nouvelle politique. Je cite : « la prévention, l'action sur les déterminants de santé, un maillage territorial de structures d'exercice regroupé et coordonné de soins primaires afin d'agir pour un accès équitable à des soins où que l'on soit ». L'action pour la réduction des inégalités sociales, territoriales et économiques est une constante de la politique que je défends. Notre action en faveur du développement des centres de santé est très ancienne et reconnue.

Je veux répondre à vos cinq propositions.

1) La question de l'obligation d'installation des médecins : ce n'est pas cela qui bloque l'évolution de l'ambulatorio d'autant plus que cette obligation n'existe pas aujourd'hui ! C'est d'abord la pénurie des professions médicales et paramédicales qui a été pensée et voulue de longue date, par le pouvoir et par les syndicats de médecins libéraux, dès les années 1970. Aujourd'hui, la situation est telle que les déserts médicaux sont largement répandus. L'impasse actuelle nécessite des mesures fortes : augmentation énergique du nombre de professionnels formés ; réorganisation des métiers ; rétablissement de l'obligation de garde pour les généralistes, mais aussi les chirurgiens libéraux, les anesthésistes et autres ; limitation des installations dans les zones les mieux fournies et orientation vers les zones déficitaires. Le financement de la médecine étant entièrement socialisé (les études, comme le financement des soins), les professions ne peuvent se soustraire à des obligations de service public en faveur de la population.

2) Je suis pour la création d'un **réseau national territorial de centres de santé publics** avec une action forte dans le domaine de la réglementation, du financement et de la gestion démocratique. Il sera doté d'un **schéma directeur national**, garant de l'équité territoriale. Les professionnels y sont salariés. Ils doivent bénéficier d'un véritable **statut national commun**, garantissant leurs carrières, leurs revenus, leurs droits sociaux et leur indépendance professionnelle. Cela fera l'objet d'une négociation sociale. Les gestionnaires (collectivités territoriales, mutuelles, associations diverses, hôpitaux publics) doivent, dans ce cadre, avoir des garanties de financement suffisant et pérenne. Les organismes à but lucratif doivent être interdits dans leur gestion. La loi Touraine, que j'ai combattue, a montré son inefficacité totale pour régler les problèmes, en particulier les questions d'inégalité d'accès aux soins et à la prévention. Je ne défends pas les maisons de santé qui obtiennent un

financement public total, sans pour autant que les financeurs publics aient quelque contrôle que ce soit sur leurs objectifs, leur organisation et leur pérennité.

Les centres de santé auront une action dans le domaine du soin bien sûr, mais aussi dans le domaine de la prévention, de l'éducation à la santé, et plus globalement de la santé publique. Néanmoins, les médecins généralistes des centres de santé ne peuvent couvrir l'ensemble des besoins en matière de prévention, et les centres ne peuvent se substituer aux services publics de prévention déjà organisés. C'est pourtant ce qu'ont proposé les trois gouvernements précédents.

a) La médecine scolaire doit être revitalisée et revalorisée. Il faut augmenter le nombre de médecins scolaires (agir sur le nombre de places réservées au concours d'internat pour la santé publique) et de personnels paramédical. Revenir à une première étape de quota d'un médecin pour 3 000 élèves alors qu'ils ont en moyenne 12 000 enfants à suivre aujourd'hui ! C'est au ministère de l'Education nationale de financer ce programme. Ce n'est pas aux centres de santé de se substituer à la médecine scolaire.

b) La médecine de PMI doit aussi être revitalisée, avec des recrutements à la hauteur et une réglementation nationale pour une véritable égalité territoriale. C'est aux départements d'agir.

c) La médecine du travail doit voir ses missions repensées, ses effectifs augmentés ; les CHSCT doivent être remis en place. Là aussi, il faut former les personnels médicaux et paramédicaux. C'est aux employeurs de financer cette prévention. L'indépendance des médecins doit être assurée, et la démocratie sociale dans l'entreprise doit être la nouvelle règle.

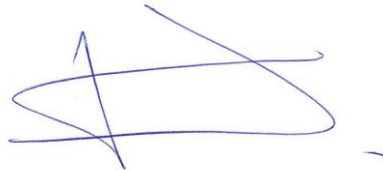
3) L'exercice en équipe que vous proposez, et qui est déjà la pratique de bien des centres de santé, est une nécessité. Oui, la coopération doit remplacer la concurrence dans le domaine de la santé. La nécessité de décharger les professionnels de santé des charges administratives est une évidence, d'autant plus que la pénurie de temps médical disponible est importante. Je sais combien les nouvelles générations aspirent à un travail ayant du sens et correspondant à leurs valeurs. Je soutiens cette démarche.

4) Je veux doter les citoyens et leurs représentants (élus territoriaux, associations d'usagers, syndicats, mouvement mutualiste, etc.) d'un véritable pouvoir de décision en matière d'organisation des soins et de la prévention. Il s'agit de créer des Conseils territoriaux de santé, dotés de pouvoir de décision, avec participation de la population, des élus locaux, des personnels de santé. La démocratie sanitaire est une priorité de mon action. Elle doit s'exercer partout : Sécurité sociale, hôpital, politique territoriale, entreprises, services publics etc. Il faut en finir avec la dictature des ARS. Concernant les hôpitaux publics, je veux remettre en place des conseils d'administration présidés par les maires. Je propose que les gestionnaires de centres de santé, dans le cadre du réseau national territorial, puissent participer au financement des études médicales et paramédicales en échange d'un engagement de travail de 10 ans comme cela a pu se faire dans des cas similaires de pénurie.

5) Je soutiens pleinement la philosophie de votre cinquième proposition : « Faire le pari d'un système de santé rééquilibré et efficace, avec une graduation des soins entre la ville et l'hôpital, qui favorise un exercice pluriprofessionnel et coordonné de la santé. Il permet de

développer des coopérations entre les professionnels de santé. Il permet de répondre à la prise en charge des maladies chroniques et de développer une politique ambitieuse de prévention dans tous les territoires ».

Je vous remercie, Madame la Présidente de l'occasion que vous m'avez donnée de présenter mes propositions à vos adhérents et de m'avoir permis de répondre à vos cinq priorités. Soyez assurée de ma volonté de dialogue avec vous.



Fabien Roussel